



hors AVAP

3

COMMUNE DE CHÂTELDON
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE

PLAN DE PROTECTION
(LE BOURG)

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE - STAP DU PUY DE DÔME

André DAVID architecte DPLG urbaniste
5 avenue des Thermes 63406 CHAMALIÈRES
avec Claire BAILLY paysagiste DPLG architecte DPLG
25 rue du Capitaine Ferber 75020 PARIS
JUN 2016

v01.02-1 (JUN 2016)
Plan sans échelle identifiée

Légende

- Espace non bâti soumis à servitude (voir règlement) j = parc d'intérêt patrimonial
- Espace public protégé (voir règlement)
- Élément bâti protégé (voir règlement/plan de patrimoine)
- Parcelle non aedificandi (voir règlement)
- Clôture ou soutènement protégé
- Tracé protégé
- Limite des secteurs de l'AVAP